

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2019**

=====

Date de convocation : 27.03.2019

Date d'affichage : 27.03.2019

Nombre de Conseillers en exercice : 32 Présents : 27 Votants : 29

Le 4 AVRIL 2019 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIN Christophe, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, M. VIEL Bernard, M. MALLE Hervé, Mme LECORDIER Marylène, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, M. SEGUIN Emmanuel, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, M. BRARD Jean-Marie, M. GIROULT David, M. LEPERDRIEL Christian, M. SURVILLE Claude, Mme GIROULT Odile, M. JOSEPH Franck, Mme JACQUELINE Nathalie, Mme LECLUSE Martine, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. NICOLLE Noël.

Absents excusés : Mme HARDEL Nadine, Mme FOURMENTIN Francine, M. VALLEE Christophe.

Absents : Mme HERVIEU Maryanick, M. LECHAPELAYS Florent,

Procurations : Mme FOURMENTIN Francine à Mme LECLUSE Martine, M. VALLEE Christophe à Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly.

Secrétaire de séance : M. DUCHEMIN Sébastien.

=====

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 février 2019

Le compte-rendu de la réunion du 5 février 2019 n'appelle aucune observation.

Informations

Décès de M. Francis ROBBES

M. le Maire souhaite faire mémoire de Francis ROBBES, chauffeur de la benne à ordures ménagères à la Communauté d'agglomération, décédé subitement cette semaine. M. ROBBES secondait très bien Maxime TARDIF dans l'organisation de la collecte.

Au nom du Conseil municipal, M. le Maire présente ses sincères condoléances à la famille de Francis ROBBES.

Braquage de l'agence postale

Les 3 agents présents lors du braquage de l'agence postale survenu le 20 mars dernier, sont en arrêt de travail. Le traumatisme a été violent pour elles et M. le Maire leur souhaite un bon rétablissement et explique qu'il est nécessaire de les entourer et de les reconforter pour surmonter cette épreuve.

Présentation des budgets 2019

Monsieur le Maire présente les budgets 2019 :

« Le Budget que nous vous proposons ce soir a été examiné par la Commission des finances le 26 mars.

L'année 2018 qui a vu la réalisation d'un certain nombre de grands projets :

- Aménagement du Parc St Lys,
- Mise en accessibilité de la Mairie de SOURDEVAL,
- Aménagement de la salle des écoles de VENGEONS et d'un bureau pour la Mairie annexe,

- Aménagement d'un lotissement de 6 parcelles Bd du 11 Novembre,
- Rénovation des courts de tennis.

En 2019, les investissements vont se poursuivre avec la concrétisation des projets initiés en 2018 :

- Aménagement d'une première tranche du lotissement des Boutons d'or,
- Aménagement du Bourg de VENGEONS,
- Création d'une liaison douce entre la Place du Parvis et le Parc St Lys avec installation d'un skate-park,
- Aménagement de la Place entre la Mairie et l'église,
- Rénovation de l'école primaire et regroupement des écoles primaire et maternelle
- Mise en place d'une nouvelle bascule publique,
- Fin de la construction du club-house du tennis,
- Rénovation énergétique des logements de la rue Alexandre Mauduit,
- Et un nouveau programme important de travaux de voirie.

Nous allons également poursuivre en 2019 des études sur les projets suivants :

- Mise en accessibilité de la salle du Rex,
- Extension du cimetière de SOURDEVAL,

Pour financer ces projets, un contrat de territoire a été signé avec la Communauté d'agglomération, la Région, le Département. Ces financements viendront s'ajouter à ceux du contrat de Pôle de service signé en 2018 avec le Département.

Ce budget a été établi sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer ces investissements, mais du fait que certains emprunts arrivent à échéance, les annuités de remboursement resteront à peu près stables.

Je vous remercie d'avance pour la confiance que vous accorderez à la Municipalité en votant ces budgets 2019 établis pour l'avenir de nos Communes déléguées de SOURDEVAL et de VENGEONS. »

Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2018

Compte administratif de la Commune (Délibérations 2019.04.01a et 02a)

Le résultat de la gestion de la Commune pour l'exercice 2018 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	2 309 542.34 €
	Recettes	3 051 514.50 €
	Excédent de l'exercice	741 972.16 €
	Excédent antérieur reporté	241 286.32 €
	Résultat de clôture	983 258.48 €

Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	1 457 507.44 €
	Reste à réaliser Dépenses	859 101.61 €
	Recettes de l'exercice	1 916 250.49 €
	Reste à réaliser Recettes	945 389.81 €
	Excédent de l'exercice	458 743.05 €
	Déficit antérieur reporté	- 793 759.21 €
	Déficit de clôture	- 335 016.16 €
	Excédent sur Restes à réaliser	86 288.20 €
	Besoin de financement	248 727.96 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et les comptes de gestion 2018 de la Commune de SOURDEVAL par 27 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Compte administratif du service de l'Assainissement (Délibérations 2019.04.01b et 02b)

Le résultat de la gestion du service de l'Assainissement pour l'exercice 2018 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	236 410.04 €
	Recettes	228 485.04 €
	Déficit de l'exercice	- 7 925.00 €
	Excédent antérieur reporté	110 526.71 €
	Résultat de clôture	102 601.71 €

Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	67 285.19 €
	Reste à réaliser Dépenses	0.00 €
	Recettes de l'exercice	84 949.29 €
	Reste à réaliser Recettes	0.00 €
	Excédent de l'exercice	17 664.10 €
	Excédent antérieur reporté	32 606.95 €
	Excédent de clôture	50 271.05 €
	Excédent sur Restes à réaliser	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du service de l'Assainissement de la Commune de SOURDEVAL pour l'année 2018 par 27 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Compte administratif du Lotissement des Prés et des Acacias (Délibérations 2019.04.01c et 02c)

Le résultat de la gestion du Lotissement des Prés et Acacias pour l'exercice 2018 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	47 032.85 €
	Recettes	47 032.85 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Excédent antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	47 032.70 €
	Recettes de l'exercice	47 032.70 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du lotissement des Prés et Acacias de la Commune de SOURDEVAL pour l'année 2018 par 27 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Compte administratif du Lotissement Boulevard du 11 Novembre (Délibérations 2019.04.01d et 02d)

Le résultat de la gestion du Lotissement Boulevard du 11 Novembre pour l'exercice 2018 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	73 656.54 €
	Recettes	108 889.94 €
	Résultat de l'exercice	35 233.40 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	35 233.40 €
Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	63 809.58 €
	Recettes de l'exercice	63 809.58 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du lotissement Boulevard du 11 Novembre de la Commune de SOURDEVAL pour l'année 2018 par 27 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Compte administratif du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) - (Délibérations 2019.04.01e et 02e)

Le résultat de la gestion du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) pour l'exercice 2018 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	30 582.30 €
	Recettes	30 582.30 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €
Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	30 582.30 €
	Recettes de l'exercice	30 582.30 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du lotissement les Boutons d'or (CALANDOT) de la Commune de SOURDEVAL pour l'année 2018 par 27 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Transfert des résultats du Budget Assainissement au Budget de la Commune
(Délibération 2019.04.03)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018 portant extension de la compétence assainissement collectif à l'échelle communautaire

Vu que le transfert de cette compétence entraîne la clôture des budgets annexes M49 « assainissement collectif » des communes,

Vu que le compte administratif M49 « assainissement collectif » 2018 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement : 102 601.71 €
- Résultat de la section d'investissement : 50 271.05 €

Vu que ces résultats doivent être intégrés sur le budget principal M14 de la Commune,

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à affecter les résultats du budget M49 « assainissement collectif » sur les lignes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » et 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget général M14

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Transfert des résultats du service de l'Assainissement à la communauté d'agglomération (Délibération 2019.04.04)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018 portant extension de la compétence assainissement collectif à l'échelle communautaire

Vu que le transfert de cette compétence entraîne la clôture des budgets annexes M49 « assainissement collectif » des communes,

Vu que les résultats du budget M49 « assainissement collectif » ont été repris dans le budget M14 de la commune,

Vu que les résultats constatés relèvent de l'activité du service « assainissement collectif »,

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à transférer les résultats relevant de l'exploitation du service « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération correction faite des restes à recouvrer soit :

- en fonctionnement : 102 601.71 € (déduction faite des comptes de la classe 4 pour un montant de 36 207.76 €, correspondant au montant des impayés arrêté au 31.12.2018)
- en investissement : 50 271.05 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Affectation du résultat pour le Budget de la Commune (Délibération 2019.04.05)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat pour le budget de la Commune :

Résultat de fonctionnement 2018 (Commune + Assainissement) :	1 085 860.19
Résultat d'investissement cumulé sur réalisé :	- 284 745.11
Résultat d'investissement sur restes à réaliser :	86 288.20
Déficit (Besoin de financement) :	- 198 456.91
Affectation au 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :	198 456.91
Report à nouveau au 002 en section de fonctionnement :	887 403.28

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Budget primitifs 2019

Les projets de Budgets primitifs 2019 ont été examinés par la Commission des finances le 26 mars 2019.

Avant de présenter les projets de budgets 2019, Mme LAURENT remercie au nom de la Commission des finances, François LEPRINCE et Florence BECHET qui ont travaillé à l'élaboration des budgets dans des conditions particulières du fait du braquage de l'agence postale qui a fortement perturbé l'organisation du travail.

Budget général de la Commune (Délibération 2019.04.06a)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 911 402.84 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	695 791.06 €
Chap. 012	Charges de Personnel	1 168 500.00 €
Chap. 014	Atténuation de produits	36 696.00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	451 747.76 €
Chap. 66	Charges financières	70 100.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	73 893.95 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	94 674.07 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	1 320 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 013	Atténuation de charges	10 000.00 €
Chap. 70	Produits des services et du domaine	128 800.00 €
Chap. 73	Impôts et taxes	1 537 215.00 €
Chap. 74	Dotations et participations	1 151 460.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	196 000.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	524.56 €
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	887 403.28 €

La section de fonctionnement du budget communal est approuvée par 27 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 138 105.48 € (reports compris).

Les reports se rapportent à des crédits votés en 2018.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux inscriptions budgétaires nouvelles,

DEPENSES :

Chap. 001	Déficit d'investissement reporté	284 745.11 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	50 271.05 €
Chap. 16	Remboursements d'emprunts	337 000.00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 150.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	222 301.46 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	50 000.00 €
Opération 350	Groupe scolaire André Bruno	700 000.00 €
Opération 352	Logements des écoles	5 000.00 €
Opération 355	Salle du Rex	30 000.00 €
Opération 356	Skate-Park	80 000.00 €
Opération 357	Bascule publique	10 000.00 €
Opération 358	Liaison douce Parc St Lys	140 000.00 €
Opération 365	Extension cimetière Sourdeval	30 000.00 €
Opération 366	Place du Parvis	450 000.00 €
Opération 368	Voirie 2019	190 000.00 €
Opération 369	Eclairage public 2019	30 000.00 €
	Total des opérations individualisées	1 665 000.00 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	653 427.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	524.56 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	10 584.69 €

RECETTES :

Chap. 10	Dotations, fonds divers, réserves	300 456.91 €
Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	817 000.00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	650 000.00 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	1 320 000.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	94 674.07 €

Chap. 041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 584.69 €
--	-------------

La section d'investissement du budget communal est approuvée par 26 voix Pour et 3 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE).

Budget du Lotissement Boulevard du 11 Novembre (Délibération 2019.04.06b)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 196 201.02 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011 Charges à caractère général	81 000.00 €
---------------------------------------	-------------

Chap. 65 Autres charges de gestion courante	8 231.00 €
---	------------

Chap. 042 Opérations d'ordre entre sections	106 970.02 €
---	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 70 Vente de produits	26 000.00 €
----------------------------	-------------

Chap. 75 Autres produits de gestion courante	5.00 €
--	--------

Chap. 042 Opérations d'ordre entre sections	134 962.62 €
---	--------------

Chap. 002 Excédent antérieur reporté	35 233.40 €
--------------------------------------	-------------

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 134 962.62 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 040 Opérations d'ordre entre sections	134 962.62 €
---	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	27 992.60 €
--	-------------

Chap. 040 Opérations d'ordre entre sections	106 970.02 €
---	--------------

Le Budget annexe du Lotissement Boulevard du 11 Novembre est adopté par 26 voix Pour et 3 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE).

Budget du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) (Délibération 2019.04.06c)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 789 321.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011 Charges à caractère général	625 435.00 €
---------------------------------------	--------------

Chap. 65 Autres charges de gestion courante	5.00 €
---	--------

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	163 881.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
----------	-------------------------------------	--------

Chap. 042	Autres charges de gestion courante	789 316.00 €
-----------	------------------------------------	--------------

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 789 316.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	789 316.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	625 435.00 €
----------	-------------------------------	--------------

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	163 881.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

Le Budget annexe du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) est adopté par 26 voix Pour et 3 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE).

Vote des taux d'imposition 2019 (Délibération 2019.04.07)

Il est proposé de reconduire pour 2019 les taux d'imposition communaux de 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.06 %
- Taxe foncière (bâti) : 23.18 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.87 %

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Subventions aux Associations (Délibération 2019.04.08)

Mme JARDIN, M. VIEL, M. DUCHEMIN et M. JEHENNE ne prennent pas part à la délibération.

M. le Maire propose d'attribuer aux différentes Associations les subventions suivantes :

Amicale de chasse du Canton de Sourdeval	230.00
Amicale du personnel des collectivités territoriales du Mortainais	1 200.00
Amicale des anciens de Vengeons	250.00
Anciens combattants (UNC AFN) Sourdeval	200.00
Anciens combattants (UNC AFN) Vengeons	50.00
APAEI Vire	80.00
APAEIA Avranches	80.00
Association « Familles rurales »	300.00
Comité de jumelage	2 050.00
Comité des fêtes de Sourdeval	6 000.00
Comité des fêtes de Sourdeval (exceptionnel)	500.00
Comité des fêtes de Vengeons	1 000.00
Croix d'or – Alcool assistance	80.00
Croix rouge	100.00
Donneurs de Sang	385.00

FNATH – Accidentés du travail	80.00
Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté	740.60
Gaule Sourdevalaise	80.00
Génériques (ligue de l'enseignement)	2 200.00
Amicale de l'Harmonie	1 800.00
Les Restaurants du cœur	100.00
Maison de retraite EHPAD St Joseph	457.35
Secours Catholique	250.00
Secours Populaire Français	80.00
Solidarité paysans Basse-Normandie	100.00
Union commerciale industrie artisanat Sourdeval	3 000.00
La Prévention routière	100.00
FDGDON (lutte contre le frelon asiatique)	108.00
Amicale Gymn seniors	300.00
Club Omnisports Sourdevalais	85 000.00
Club Omnisports Sourdevalais (exceptionnel 30 ans du COS)	1 000.00
Union cycliste du Mortainais	5 810.00
Union cycliste du Mortainais (balisage chemins VTT)	600.00
Ass. des Parents d'élèves des écoles publiques	2 500.00
Coopérative scolaire Groupe scolaire André Bruno (sorties pédagogiques)	2 500.00
OGEC – Frais de fonctionnement des écoles maternelles (57 * 990.00)	56 430.00
OGEC – Participation cantine scolaire (2.39 € par repas)	42 000.00
OGEC – Classes découverte	1 000.00
OGEC – intervenants musique	1 600.00
OGEC - Association sportive	500.00
OGEC – Classe de neige	1 280.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (22 pompiers * 80 €)	1 760.00
Sté nationale d'entr'aide des médaillés militaires	50.00
La Loure (Portr'haie)	1 000.00
Les Randonneurs de la Sée	1 500.00
Le Bidule	500.00

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Avenant à la convention de forfait communal pour les écoles privées

(Délibération 2019.04.09)

M. BAZIN explique que la Commission scolaire s'est réunie le 21.03.2019 afin de procéder à la révision des aides attribuées aux écoles privées pour l'année 2019, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention signée en 2017.

Cet avenant fixe pour 2019 les montants des subventions pour la prise en charge des élèves de l'école privée :

- Forfait communal pour les enfants des écoles primaire et maternelle : 990.00 €
- Subvention pour la cantine scolaire privée : 2.39 € par repas
- Subvention pour les classes « découverte » : 1 000 €
- Subvention pour les intervenants « musique » : 1 600 €.

M. DUCHEMIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire par 25 voix Pour 2 Contre (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE) et 1 abstention (Mme HAMEL) à signer cet avenant.

Modification des statuts de la Communauté d'agglomération – Compétence Gendarmeries (Délibération 2019.04.10)

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2019/01/31 - 3 du conseil communautaire du 31 janvier 2019 décidant de modifier la compétence « Gendarmerie » et la note de présentation ;
Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique le 12 février 2019 ;

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour donner un avis sur la modification de compétence décidée par le conseil communautaire.

Cette modification consiste à ce que les Gendarmeries restent de compétence communale à l'exception des Gendarmeries d'Avranches, Isigny-le-Buat, Le Mont-Saint-Michel, Pontorson et Sartilly-Baie-Bocage qui sont communautaires.

M. BRARD est surpris qu'il y ait deux poids, deux mesures sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du P.L.U.I.

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera réexaminé en commission.

Participation au SDEM pour la rénovation du réseau d'éclairage public Impasse du Calvados (Délibération 2019.04.11)

Suite à la mise en sous-terrain des réseaux électriques Impasse du Calvados, des travaux de modification du réseau d'éclairage public s'imposent du fait que les réverbères étaient fixés sur les supports Enedis.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 2 600 € H.T.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la Commune de SOURDEVAL s'élèverait à environ 2 080 €.

Aussi, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Décider la réalisation des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public Impasse du Calvados,
- Demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour la fin du 2^{ème} trimestre 2019,
- Accepter une participation de la Commune de 2 080 €,
- S'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Démarches en vue d'accueillir un médecin sur la Commune (Délibération 2019.04.12)

M. le Maire propose d'engager un cabinet de recrutement pour rechercher un médecin susceptible d'exercer sur la Commune de SOURDEVAL.

En effet, de plus en plus de Communes s'engagent dans ce processus, et la Commune de SOURDEVAL peut difficilement ne pas s'engager dans une telle démarche, même si la surenchère est assez désagréable.

Le coût du cabinet de recrutement est de 15 000 €.

Il faudrait ensuite assurer la gratuité du cabinet médical pendant 6 mois et la gratuité d'un logement pendant 6 mois.

M. DUCHEMIN demande si l'on a un retour sur le pourcentage de résultats positifs sur les différents cabinets de recrutement. M. le Maire affirme que non. Le contrat prévoit 5 000 € à la signature du contrat et 10 000 € lorsque l'ordre des médecins a donné son accord pour l'installation du médecin. Le cabinet assure ensuite le suivi du médecin pendant un an. Mais M. le Maire reconnaît qu'il n'y a aucune garantie que le médecin reste.

Mme LECORDIER trouve qu'il y a un côté pervers à cette façon de procéder, car le cabinet pourrait faire venir le médecin dans une Commune puis un an après dans une autre Commune. M. le Maire affirme que ce n'est pas possible car ceci est contrôlé par l'ARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à contracter avec un cabinet de recrutement.

Désaffectation pour cession de 2 anciens chemins ruraux à la Guesnelière et aux Basses Naudières (Délibération 2019.04.13)

Le chemin de la Guesnelière est un ancien chemin qui n'a plus d'existence réelle depuis de très nombreuses années. Il est inclus dans la propriété de M. et Mme Philippe BAZIN et ceux-ci souhaitant vendre leur propriété, il est nécessaire de procéder à sa désaffectation en vue de sa cession. Ce chemin donnait accès à la propriété de M. et Mme LEFRANCAIS, mais l'accès se fait désormais par un autre chemin (plans en annexes).

Le chemin des Basses Naudières est inclus dans les terrains appartenant à M. et Mme Thierry LOMBARD et n'a plus d'utilité puisqu'il n'a pas de débouché.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à ouvrir une enquête publique en vue de la désaffectation pour cession de ces deux anciens chemins.

RD 279 – Dégagement de visibilité au débouché de la voie communale au lieudit « les Touchardières » - OPAL n° 2803 – Commune de SOURDEVAL

(Délibération 2019.04.14)

Dans le cadre du projet du Département d'acquérir une emprise sur la parcelle cadastrée F 888 appartenant aux Consorts DANGUY pour dégager la visibilité au lieudit « les Touchardières », au débouché de la voie communale sur la route départementale 279, la Commune propose d'acquérir une bande de terrain sur cette même parcelle le long de ladite voie communale afin de faciliter le passage des engins agricoles.

L'emprise nécessaire concernant la même parcelle, le Département se portera acquéreur des deux emprises délimitées chacune par un numéro lors de l'établissement du document d'arpentage dressé par le géomètre. A ce titre, la Commune participera aux frais relatifs à cette acquisition à hauteur de 50 % par un remboursement au Département, soit une participation de 500 € environ, correspondant aux frais de géomètre, de notaire et au prix de vente. Les justificatifs de paiement par le Département seront transmis à la Commune.

Le Département procèdera ensuite à la rétrocession à titre gratuit de l'emprise revenant à la Commune par un acte en la forme administrative établi par les services du Département, dont les frais s'élevant à 12 € lui incomberont.

Les frais d'aménagement de cette sortie de la route communale sont estimés à 615.00 €.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer et à l'unanimité :

- Donne son accord à l'acquisition par le Département de l'emprise revenant à la Commune et de participer à hauteur de 50 % au frais de géomètre, de notaire et au prix de vente, s'élevant à 500 € environ,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de cession en la forme administrative, à titre gratuit, par le Département à la Commune, de l'emprise lui revenant, et tous les documents utiles et nécessaires à l'aboutissement des procédures inhérentes ; les frais étant à la charge de la Commune cessionnaire.

Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique (Délibération 2019.04.15)

Suite au départ en retraite de M. Hervé ANDRE, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, il est proposé de créer un poste d'Adjoint technique (en remplacement du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe) pour pourvoir à son remplacement.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Admission en non-valeur (Délibération 2019.04.16)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable sur le service de l'assainissement pour un montant de 102.08 €.

Vidéosurveillance

Suite aux évènements survenus récemment à l'agence postale, M. VIEL explique qu'il a été décidé, en coordination avec la Poste, de poser une vitre de 12 mm d'épaisseur sur le guichet de l'agence postale, avec un espace suffisant pour passer les colis.

D'autre part, pour protéger les secrétaires de l'accueil de la Mairie, il est prévu de poser des caméras de vidéosurveillance à l'extérieur de la Mairie, 2 caméras sur chaque façade et 2 caméras à l'intérieur du hall, avec un écran de contrôle dans le hall, un écran dans le bureau du secrétaire général, et un enregistreur dans une pièce fermée.

M. VIEL rappelle l'urgence de travailler sur la vidéosurveillance urbaine évoquée lors de la précédente réunion. Ceci s'étant confirmé par le vol d'un défibrillateur au COSEC, défibrillateur qui a été jeté dans le petit plan d'eau du Parc.

Mme BESNIER demande si pour la Mairie, il n'est pas possible de mettre un bouton qui permet d'ouvrir les portes avec une commande par les secrétaires. M. VIEL n'est pas convaincu de ce système car il craint qu'à la suite d'appels fréquemment répétés, les secrétaires ne prennent plus le soin de vérifier qui se présente à l'entrée.

Divers

La Commission culturelle propose samedi prochain 6 avril à 20h30 un concert Gospel avec la chorale d'Avranches à l'église de SOURDEVAL.

L'inauguration du club-house du tennis aura lieu le samedi 4 mai à 11h00.

La réception de M. Yves TARDIF pour son prix au concours agricole de Paris, est reporté au samedi 11 mai à 11h00 à la Mairie.

Avant de clore la réunion, M. BAZIRE annonce à ses Collègues, avec un peu d'émotion, qu'il cessera ses fonctions de Maire et d'élus en mars 2020, après 30 ans de mandat comme Maire, et 36 années comme élu. Il retient beaucoup de belles choses de ces mandats, dans le contact de la population et dans les investissements qui ont permis le développement de la Commune. Il tient à associer pour tout ce qui a été réalisé, l'ensemble des équipes qui ont travaillé avec lui, ainsi que les agents administratifs, techniques et autres.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien DUCHEMIN.